



LE POINT DE LA SEMAINE VOTRE ARGENT

**BOURSE :
L'AVIS DE...**



GUSTAVO HORENSTEIN
Dorval Finance

2012 peut-elle réserver de bonnes surprises ?

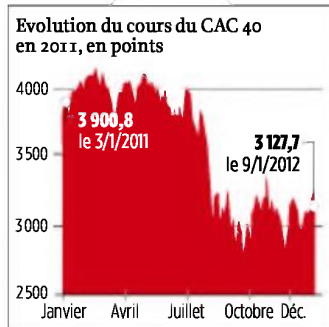
En 2011, toutes les craintes que l'on a pu avoir se sont confirmées. Cette année, des incertitudes demeurent, certes, quant à l'exécution des plans d'austérité, aux déséquilibres des balances courantes..., mais l'action de la BCE éloigne le risque d'implosion du système bancaire européen et donc de l'euro. Les entreprises, par ailleurs, vont bien – mieux qu'en 2008. Les bénéfices par action sont revenus à leur plus haut niveau. Nous nous attendons encore à des phases de rémission et de rechute des marchés. Nous restons donc prudents sur les actions, au moins au 1^{er} semestre, privilégiant les entreprises fortement exportatrices. Elles profiteront de surcroît de la baisse de l'euro qui suivra toute dégradation de la note de la France. **Contrairement à d'autres, vous êtes positif sur la Chine ?** La Chine est actuellement en période de reflation (baisse de la croissance et de l'inflation), mais il s'ensuivra une période de reprise favorable aux actions qu'il ne faudra pas manquer. En attendant, nous investissons dans les obligations émergentes en dollars et les titres des entreprises américaines ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE ALLARD

Actions : le refuge PEA

Les impôts ne cessent d'augmenter et cela ne devrait pas s'arranger ! La hausse pourrait même décourager un peu plus les épargnants d'investir en Bourse si aucune enveloppe ne permettait d'y échapper. Son nom : le plan d'épargne en actions (PEA). Elle n'est pas nouvelle, mais son intérêt croît à due proportion de l'aggravation de la fiscalité. Et le gain peut être considérable. Le PEA permet en effet d'investir en actions ou en fonds communs de placement européens en franchise d'impôts sur les dividendes et les plus-values, mais n'est pas exempté de prélèvements sociaux (13,5 %). Il permet en outre de réaliser autant d'arbitrages que voulus sans frais autres que ceux de courtage, ce qui, en ces temps troublés, peut s'avérer assez fréquemment nécessaire. Principale contrainte – et elle n'est pas légère –, la durée de l'investissement. Le particulier ne peut pas récupérer son capital avant cinq ans, sauf à perdre l'avantage fiscal. D'où l'intérêt de prendre date en ouvrant un PEA même avec une somme

de départ dérisoire. Il faut attendre huit ans pour pouvoir effectuer des retraits sans qu'ils ne provoquent la fermeture définitive du plan. Et tout retrait empêche tout versement futur. Autre limite moins contraignante, vous ne pouvez investir plus de 132 000 euros, sachant que, dans un couple, chacun peut en avoir un.



En revanche, le capital peut être d'un montant supérieur. Seul le montant versé est pris en compte, pas les plus-values accumulées. Enfin, le PEA ne permet pas vraiment d'investir sur les places internationales et notamment sur les marchés émergents. Aussi, pour ne pas se priver des perspectives de ces Bourses, le PEA n'exclut pas d'avoir en sus un portefeuille de titres classiques ■ L.A.

LES CHIFFRES CLÉS

Baromètre des placements

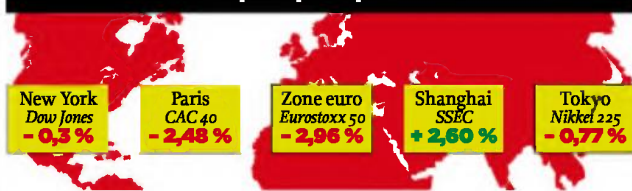
- Livret A : 2,25 % net d'impôt
- ▼ Sicav monétaire : 0,89 %
- ▲ Compte à terme sur un an : 1,44 à 1,74 %
- PEL : 2,50 %
- Fonds en euros : 3 à 3,70 %
- ▲ OAT 10 ans : 3,40 %
- SCPI de bureaux : 5,60 %

Prêts à la consommation Taux le plus fréquemment accordé

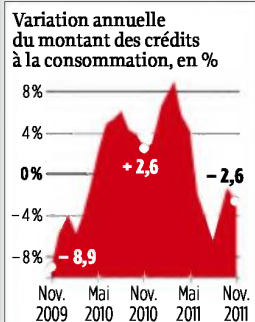
Sur 24 mois : 4,91 % Sur 36 mois : 5 % Sur 48 mois : 5,91 %

Source : Emprunts.com.

Performances des principales places sur une semaine



Crédit La demande de crédits à la consommation continue de chuter : - 2,6 % en moyenne sur septembre, octobre et novembre ; - 5,8 % sur un an, selon l'ASF.



Les épargnants de l'Afer en justice

55 000 souscripteurs du contrat d'assurance Afer ont mandaté l'Association pour tenter de récupérer 24 millions d'euros confisqués par la justice après la condamnation des deux dirigeants fondateurs, Gérard Athias et André Le Saux, pour détournement de fonds. A suivre !

Obligations

Le Crédit foncier lance un emprunt obligataire à destination des particuliers au taux de 4,25 % par an pendant six ans. Possibilité de souscrire en ligne du 13 janvier au 12 février.

Rachat d'actions

Sanofi a racheté en 2011 ses actions pour plus de 1 milliard d'euros, ce qui a soutenu le cours du titre. « Cela a permis d'absorber la dilution créée par le paiement du dividende en titres », justifie le groupe. PAGE RÉALISÉE PAR LAURENCE ALLARD